



## LIGUE ÎLE DE FRANCE DES ECHECS COMMISSION TECHNIQUE

DECISION 2008-04

Paris, le 18 septembre 2007.

Objet : Modification du règlement du Championnat de Ligue Individuel -2200

La Commission Technique, le lundi 17 septembre 2007, a voté la modification du règlement du Championnat de Ligue Individuel des moins de 2200.

Le nouveau règlement sera effectif après avoir été voté dans les mêmes termes par le Comité Directeur de la Ligue Île de France.

- Chaque département est tenu de fournir, au plus tard 15 jours avant le début du tournoi, deux qualifiés ayant validé leur intention de jouer le Championnat de Ligue Individuel des moins de 2200.
- Si un département ne parvient pas à fournir son quota de qualifiés dans les délais impartis, les places vacantes sont attribuées aux autres départements en suivant un numéro d'ordre qui leur est attribué en les classant, en fonction du nombre de joueurs ayant participé aux Championnats départementaux, puis des moyennes élo des Championnats départementaux, puis par tirage au sort.

Pour la Commission Technique d'Île de France.

Frédéric BUONO,  
Président de la Commission Technique d'Île de France